



Conseil Municipal de Saint Yzans de Médoc

COMPTE RENDU DE SÉANCE

04 novembre 2016 à 18 Heures 30

Le Conseil Municipal de Saint Yzans de Médoc, dûment convoqué en date du vingt et un octobre deux mille seize, s'est réuni dans la salle habituelle de ses délibérations le quatre novembre deux mille seize à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Segundo CIMBRON, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Sylvie CLEMENCEAU, Stéphanie FRECHE, Cécile ALRIVIE, Teresa BERNARD, Karine LETALLE et Gisèle PHILIPPE

Messieurs Segundo CIMBRON Maire, Guy DURAND SAINT OMER, Éric ROBAUT.

Étaient absents :

Patrick PERRIER

Secrétaire de séance :

Éric ROBAUT est élu secrétaire de séance.

Monsieur le maire aborde ensuite les questions à l'ordre du jour :

2016-11-04-1. Rectification de la Décision Modificative n° 2 :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que lors de la Décision Modificative précédente, 2 000,00 € ont été imputés sur le compte 668 (autres charges financières).

Le Trésorier de la perception de L'ESPARRE, nous a signalé qu'il s'agit en fait d'intérêts d'emprunts pour 1700,00 € (article 6618) et de frais bancaires pour 300,00 € (article 627)

Il est donc proposé au Conseil Municipal de rectifier la Décision Modificative n°2 en section de fonctionnement, en retirant 2000,00 € de l'article 668, et en ajoutant 1700,00 € à l'article 6618 et 300,00 € à l'article 627.

La rectification de la Décision Modificative 2 est adoptée à l'unanimité des présents.

2016-11-04-2. Décision Modificative n°3 :

Pour ajuster le budget aux dépenses et recettes réelles prévues d'ici la fin de l'année, et pour permettre la prise en compte de la TVA d'achat d'un logiciel, il est proposé au Conseil municipal de prendre une Décision Modificative n° 3 rédigée comme suit :

En fonctionnement : Ajouter 60,00 € à l'article 673 (Titres annulés sur exercice antérieur) compensé par une baisse identique de l'article 6061 (Fournitures non stockables)

En Investissement, pour pouvoir passer l'achat du logiciel Magnus en section d'investissement, il nous faut abonder l'article 2051 (Concessions et droits similaires) de 1500,00 € en équilibrant par une baisse identique de l'article 2138 (autres bâtiment)

La Décision Modificative 3 est adoptée à l'unanimité des présents.

2016-11-04-3. Point sur les travaux dans les logements.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux de la rue de LOUDENNE devraient se poursuivre la semaine prochaine.

Les devis pour les logements de la rue de RIGON sont en cours, avec des visites des soumissionnaires encore la semaine prochaine.

2016-11-04-4. Plan de financement des travaux dans les logements

Monsieur le Maire informe le Conseil de sa rencontre avec les services du Conseil Départemental : Il sera possible d'obtenir des subventions par logement rénové à hauteur de 50% pour un plafond de travaux jusqu'à 20 000,00 € (soit 10 000,00 € de subvention maximum) plus 6 000,00 € du Conseil Régional pour travaux de rénovation thermique. Le maximum de dossiers à présenter par an est de deux logements.

Par ailleurs, il est possible de demander la DETR, mais la réponse est plus aléatoire.

Ces dossiers peuvent être déposés jusqu'au 30 juin. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter les plans de financement qui seront joints aux dossiers dès que l'ensemble des devis auront été collectés pour décider des entreprises retenues.

Il informe également le Conseil de l'éventualité envisagée de réalisation d'un gîte dans les locaux de la rue du PASSOT pour générer des recettes supplémentaires. Celui-ci, destiné à être loué pour la période estivale, pourrait faire l'objet d'un conventionnement pour servir d'hébergement temporaire soit pour des saisonniers, soit pour des cas d'urgence sociale. Celui-ci pourrait être confié à un organisme pour la gestion de locations semblables à SOLIHA ou autres.

Adopté à l'unanimité des présents.

2016-11-04-5. Droits d'occupation temporaire du domaine public

Une délibération du Conseil Municipal datant du 28 mars 2013 fixait les droits d'occupation temporaire du domaine public à 5,00 € par jour par mètre linéaire.

Aujourd'hui nous sommes sollicités pour un « pizzataïolo » afin occuper le parking devant l'épicerie pour lequel ces tarifs ne semblent pas adaptés.

Il est proposé de fixer les droits de façon forfaitaire pour éviter de tenir une comptabilité des jours d'occupation, à 150,00 € à l'année (10 mois en réalité puisque les mois d'été il sera sur la plage). Le temps d'occupation sollicité est d'une journée hebdomadaire.

Adopté à l'unanimité des présents.

2016-11-04-6. Renouvellement de la convention d'adhésion au service médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.

Le Conseil Municipal,

- Vu, les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;
- Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;
- Vu la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Gironde ;

- Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;
- Vu les prestations offertes par le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Gironde telles que décrites dans la charte d'organisation et de fonctionnement.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- De solliciter le Centre de Gestion de la Gironde pour bénéficier de la prestation de médecine professionnelle et préventive qu'il propose aux collectivités ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Professionnelle et Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;
- De prévoir des crédits correspondants au budget de la collectivité.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Adopté à l'unanimité des présents.

2016-11-04-7. Demandes de classement de la commune en zone sinistrée suite à la sécheresse de l'été :

Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur Le maire à lancer la procédure de demande de classement de la commune en zone sinistrée due à la sécheresse.

Un appel à témoignage devra être lancé rapidement auprès des habitants qui ont connu des désordres dans leurs bâtiments (photos et autre à l'appui) pour constituer le dossier permettant d'étayer la demande communale.

Adopté à l'unanimité des présents.

2016-11-04-8. Questionnaire aux familles du RPI

Le conseil fait le point des familles rencontrées afin de faire une estimation du nombre d'enfant susceptibles de poursuivre leur scolarité au RPI les prochaines années et se répartit celles qui n'ont pas encore été vues pour que cela soit fait avant le mardi 8 novembre au soir.

2016-11-04-9. Transmission des éléments de la taxe de séjour à la DGFIP

Madame Karine LETALLE s'occupera de transmettre à la DGFIP les éléments nécessaires à la collecte de la taxe de séjour sur la commune.

2016-11-04-10. Point sur l'avancement dans la préparation de la fusion des CDC Cœur Médoc et Centre Médoc.

Malgré l'opposition de la quasi-totalité des communes concernées (sauf une), mais devant l'impossibilité de solution alternative permettant le respect de la loi NOTRE en matière de population minimum, Monsieur le Maire informe le Conseil que la fusion a été actée par le préfet selon la procédure du « passer outre » prévue par la loi. L'arrêté préfectoral va être signé dans les jours qui viennent.

Notre Conseil Communautaire a délibéré en proposant que le siège de la future CDC soit le siège actuel de la CDC Cœur Médoc et pour proposer le nom de CDC « Médoc Cœur de presqu'île » pour la future CDC issue de la fusion.

Les communes étant invitées à prendre une délibération fixant la représentativité des communes au sein du futur Conseil Communautaire, il propose au Conseil de s'en tenir au droit commun.

Adopté à l'unanimité des présents.

Les vice-présidents de chaque CDC Cœur et Centre ayant les mêmes responsabilités de compétences se sont réunis plusieurs fois, pour examiner les convergences et les mises à niveau nécessaires à la mise en œuvre commune des compétences.

Ce sera un nouveau Conseil Communautaire qui fixera librement ses orientations, et il ne s'agit que de préparer sa réflexion.

2016-11-04-11. Lettre ouverte des sapeurs-pompiers.

Monsieur le Maire lit au Conseil la lettre ouverte du Syndicat FO des sapeurs-pompiers se plaignant de la baisse de leurs moyens d'actions.

Le conseil demande à Monsieur le Maire de prendre contact avec ce syndicat pour une rencontre qui précise ce qu'ils attendent de la part de la municipalité.

2016-11-04-12. Préparation d'une journée de visite des ateliers par les membres du Conseil Municipal.

Cette journée est fixée au 11 novembre, après les cérémonies au monument aux morts, qui auront lieu à 11 h 15.

2016-11-04-13. Préparation d'une réunion avec les usagers, associations et riverains concernés pour organiser la gestion des eaux au chenal de LAMENA.

Cette réunion est fixée au Lundi 5 décembre, à 18 h, au presbytère.

Les agents du Bassin Versant seront invités avec les chasseurs à la tonne, les riverains, les délégués au Bassin Versant de la commune.

2016-11-04-14. Préparation d'une réunion de toutes les associations de la commune pour échanger sur les manifestations 2017 de la commune : Fête du village, Viniculturelles, etc...

Elle sera fixée lors d'un prochain conseil municipal, en début d'année.

2016-11-04-15. Préparation des festivités de fin d'année

Noël des enfants : Samedi 17 décembre, à 16 h 00, à la salle des fêtes.

Vœux de la municipalité : le jeudi 12 janvier à 19 h 00, à la salle des fêtes.

Repas des anciens : le Samedi 4 février, à midi, à la salle des fêtes.

2016-11-04-16. Autres Questions diverses.

- 1- RPI : Projet des institutrices de COUQUEQUES et SAINT YZANS pour un éventuel séjour de classe verte en Dordogne.
- 2- Finances communales : Suivant les directives de notre Trésorerie, l'année comptable 2016 doit être close au 15 décembre 2016.
- 3- Réunion du Conseil Municipal : La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 14 décembre à 18h30.
- 4- Logement 10 rue de LOUDENNE : .. Monsieur Noël CERQUEIRA ancien locataire du logement vient de nous donner son congé. Afin d'éviter un déséquilibre budgétaire, un nouveau locataire devra être trouvé. Le montant du loyer sera réévalué.
- 5- Le Kiosque publicitaire bleu : situé sur la place de la mairie à côté de l'église sera déplacé au profit d'un nouvel emplacement sur une autre commune.
- 6- Commission Finances : une réunion de la commission des finances sera organisée prochainement afin de régler les différentes obligations de fin d'exercice.